

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Direction départementale des territoires  
Service de l'Économie Agricole et Rurale  
Unité Biodiversité et Préservation des Espaces Naturels et Agricole

Angoulême, le 12 juin 2019

Affaire suivie par :  
Aurélie LAVAUD  
Chargée d'études biodiversité/Natura2000  
Tél. : 05-17-17-38-56

### 1. COMPTE RENDU

Sandrine GUÉRIN  
Tél : 05-17-17-38-91  
[ddt-biodiversite@charente.gouv.fr](mailto:ddt-biodiversite@charente.gouv.fr)

## Réunion – COPIL SITE NATURA 2000 FORET DE LA BRACONNE

*Début : 14:30*

### Présents :

Monsieur RINGEADE Vincent, Maire de la Rochette,  
Monsieur CUNY Michel, Vice président du syndicat Braconne/Bois Blanc, Maire de Rivières  
Monsieur HEKION Pascal, adjoint commune de BRIE  
Madame BRUN Monique, botaniste bénévole à Charente Nature,  
Monsieur BOUSSARIE Alain, Président de Charente Nature  
Monsieur JUBERT Thierry, cartographe au Conseil Départemental,  
Monsieur DEXET Pierre, Stagiaire au Conseil Départemental,  
Monsieur LANDRE Pierre, président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs 16,  
SDPPR 16, CETEF, CNPF-NA,  
Monsieur REVEREAULT Jean, vice-président Grand Angoulême,  
Madame LAVIE CAMBOT Maryse, conseillère départementale Val de Tardoire ,  
Monsieur RULLIER Bertrand, Adjoint commune de Garat ,  
Monsieur PINEL Claude, fédération des chasseurs de la Charente,

### Étaient également présents :

Isabelle BLICQ, Responsable de l'unité Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles, présidente de séance,  
Sandrine JACQUELIN, ONF, animatrice du site Natura 2000,  
Sandrine GUERIN, Gestionnaire Forêt / Biodiversité,  
Aurélie LAVAUD, chargée de mission Biodiversité/ Natura 2000

### Excusés :

Monsieur BONNEAU, président du Conseil Départemental,  
Madame BAPTISTE Brigitte, maire de Touvre,  
Mathilde BONNET, chargée de mission Natura 2000,

## I. Présentation du diaporama

Le diaporama (joint en annexe) est présenté par l'animatrice du site Sandrine Jacquelin.

### A) Suivis naturalistes

- Restauration de 5 mares forestières en 2015 et éclaircie de 5 mares forestières en 2016,
- le bilan des travaux de restauration de 2016 à 2019 est mitigé du fait de la succession de sécheresses et de la trop forte fréquentation par le gibier : importante population de sangliers . Les travaux sur les mares ont été arrêtés suite aux problèmes de piétinement autour des mares.

Concernant la gestion des pelouses : suite aux travaux de restauration, la flore est suivie par Charente Nature.

Pour rappel, la zone incendiée en 2016 n'a pas fait l'objet de restauration. Au nord suivi de placettes : les travaux ont été réalisés en 2016. Cependant l'incendie a empêché les remises en état.

Un bornage sur le site a été réalisé pour favoriser les suivis et voir si on constate un effet bénéfique de la restauration. La mise en place de bornes de géomètre a eu lieu le 23 avril 2018. Un relevé phytosociologique a eu lieu le 31 mai 2018, puis 3 visites ont été réalisées pour chercher les espèces patrimoniales. Au final, 88 espèces de plantes vasculaires sur 13 placettes, 2 habitats d'intérêt communautaire et 11 espèces patrimoniales ont été observés.

Les objectifs de Natura 2000 sont de :

- Suivre l'état de conservation des espèces avec une remontée des données tous les 6 ans au MTEs,
- Valoriser les sites grâce à la présence des sentiers touristiques,
- Valoriser la flore avec des fiches d'information.

(Cf site internet : <http://foretbraconne.n2000.fr/actualites/restauration-de-3-pelouses-seches-calcaires>)

### B) Mise en œuvre des actions du DOCOB

L'animateur a pour mission de mettre en œuvre les actions du DOCOB en poursuivant la communication, la sensibilisation et l'information :

Vous pouvez consulter le DOCOB en cliquant sur le lien suivant :

[https://www.sigena.fr/upload/gedit/1/Patrimoine%20Naturel/Natura/docob/FR5400406\\_Annexe\\_I.pdf](https://www.sigena.fr/upload/gedit/1/Patrimoine%20Naturel/Natura/docob/FR5400406_Annexe_I.pdf)

#### 1. Les chartes

La charte est un échange de bonnes pratiques.

La police de l'environnement est habilitée à contrôler la mise en œuvre des chartes.

- Fiche n°8 du DOCOB relative à l'entretien des bords de chemins et de route qui est une charte des bonnes pratiques à respecter.

Les termes de la charte sont assez précis et les dates indiquées peuvent parfois être difficiles à tenir. Il convient d'échanger avec les personnes qui interviennent sur le terrain et de leur rappeler que l'entretien doit être réalisé avant le 1<sup>er</sup> mai pour éviter de nuire aux insectes et à la flore.

- Fiche 11 relative aux activités de plein air
- Fiche 12 relative aux randonnées pédestres

#### 2. Les contrats

Il n'y a pas de contrat Natura 2000 signé sur la forêt de la Braconne car lors de la planification des travaux sur les mares et les pelouses, l'ancienne programmation Natura 2000 était terminée et la nouvelle programmation tardait à être mise en place. Les travaux ont donc tous fait l'objet de subventions 100 % Etat.

Si des riverains souhaitent bénéficier de chartes ou de contrats, leurs parcelles doivent être localisées au sein du site Natura 2000. Hors le périmètre est actuellement 100 % domanial. Seule son extension permettrait d'avoir des parcelles privées en Natura 2000, ce qui n'est pas prévu dans le nouveau marché d'animation.

### **3. PLU/PLUI**

Concernant les PLUI, les animateurs sont associés à l'élaboration.

La problématique actuelle est que l'ensemble des PLU et PLUI arrivent tous en même temps.

Des élus membres du COPIL indiquent que la date du 31 décembre sera peut-être décalée au niveau national afin que le travail se fasse dans de meilleures conditions.

Le PLUI du GA est à l'enquête publique. Le PLUI du GA (élargi au 38 communes) débutera début 2020.

Dans le cadre de l'élaboration de ces documents, il convient de vérifier les impacts des projets sur les sites Natura 2000, mais aussi sur les espèces protégées. Des membres du COPIL évoquent des projets éoliens. Isabelle BLICQ indique que la carte de l'implantation des éoliennes est actualisée sur le site de la DREAL Nouvelle Aquitaine.

### **C) Communication**

Une sortie nocturne a été organisée le 9 juin 2017 en partenariat avec Charente Nature à l'occasion de la fête des mares. Il n'y en a pas eu en 2018.

Une deuxième lettre d'infos Natura 2000 a été élaborée et doit être diffusée prochainement.

### **D) Suivis scientifiques**

- X Structuration d'un réseau pérenne de suivi des habitats d'intérêt communautaire en Nouvelle-Aquitaine.

Un premier cycle a eu lieu de 2011 à 2016.

Un deuxième cycle est en cours (2017-2022) : suivi des pelouses calcicoles et végétations associées des coteaux calcaires.

Les pelouses calcicoles du site de la Braconne pourraient dorénavant faire partie de cette expérimentation. Celles restaurées par l'entreprise Calitom seraient privilégiées car elles ne bénéficient d'aucun suivi floristique pour l'instant. L'animatrice doit contacter l'entreprise pour en discuter.

- X Sentinelles du climat :

Les sentinelles du climat sont des espèces animales et végétales indicatrices des effets du changement climatique sur la flore et la faune de la Nouvelle Aquitaine.

Pendant 6 ans, elles vont faire l'objet d'études scientifiques poussées.

Les hêtraies de plaine vont faire l'objet de ce suivi. Dans ce contexte, le CBN et l'ONF sont en train de sélectionner une parcelle forestière dans les forêts domaniales de Chizé (Deux-Sèvres) et de la Braconne. Le but est d'observer comment vont se comporter les essences forestières, en clair de savoir si les hêtraies risquent potentiellement de reculer, voire de disparaître de ces forêts..

- X Des suivis scientifiques sont également menés en France dans le cadre de la surveillance d'une maladie mortelle pour les amphibiens : la chytridiomycose. Provoquée par un champignon, elle a déjà provoqué des mortalités massives d'amphibiens à travers le monde, dont plusieurs populations d'Alyte accoucheur et de Salamandre en Europe. Sur le site de la Braconne, c'est la Salamandre tachetée qui est suivie. Les résultats communiqués par le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) de Montpellier indiquent que le champignon n'est pas encore arrivé en Nouvelle Aquitaine.

X (Cf site internet : <http://www.alerte-amphibien.fr/>)

## II. Question diverses :

### A) Monsieur LANDRE fait remarquer que le bilan des 3 ans et le bilan financier ne sont pas évoqués.

L'animatrice explique que le bilan des 3 ans n'est pas terminé.

Au terme des 2 ans, 80 % de l'enveloppe était consommée

Tous les 6 mois, un bilan à mi-parcours est établi. C'est la DREAL qui est chargée du financement.

A partir de juillet 2019, la DDT assure désormais la passation et le suivi des marchés d'appel d'offre pour l'animation. La DREAL conserve le financement des suivis écologiques.

### B) Question sur les projets photovoltaïques :

Mme Blicq précise qu'il conviendrait de travailler la question de l'implantation des parcs éoliens et photovoltaïque dans le cadre des PLU. Il conviendrait de les implanter prioritairement sur les zones artificialisées et les friches industrielles telles que les carrières.

Projet de la Rochette (carrière exploitées jusqu'en 2025) : prévu en ENR au PLU.

### C) Informations Charente Nature : 2 plantes protégées sont situées :

- au carrefour de la grande combe

- au carrefour de chemin forestier qui mène à la maison forestière : le Laser à large feuille (*Laserpitium latifolium*) et la Vesce de Cassubie (*Vicia cassubica*).

Les stations ont été signalées à l'ONF, mais Charente nature a constaté qu'elles avaient été broyées après le passage du lamier. Il semblerait que les branches soient tombées sur le piquetage durant le passage du lamier, et qu'ensuite le broyeur soit passé sur les accotements et ait broyé les 2 stations. Il faudrait donc mettre en place un piquetage pérenne et ne pas broyer ces endroits pendant la période sensible.

Point positif concernant la gestion de la Campanule à feuille de pêcher : la station s'est étendue suite au piquetage et au décalage de la période de fauche de l'accotement.

Charente nature a aussi été sollicité par le CD16 pour l'aménagement du carrefour des 5 routes, afin de préserver les espèces en place.

La présidente,

Isabelle BLICQ

*Fin du COPIL : 16:46*